



Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

Lettre d'Information n°7

mars 2013

EDITO

Elections législatives partielles en 2013 - Elections de l'AFE reportées en 2014

Dans une décision rendue publique le 15 février 2013, le Conseil constitutionnel a annulé les opérations électorales qui se sont déroulées dans la première (Amérique du Nord) et dans la huitième circonscription électorale (Italie, Chypre, Malte, Israël, Turquie, Grèce) des Français établis hors de France, pour des considérations liées aux comptes de campagne des deux candidates. Notre ex-députée Daphna Poznanski-Benhamou a vu son compte de campagne rejeté par la Commission nationale des comptes de campagne (CNCCFP). Le Conseil constitutionnel lui reproche d'avoir "réglé directement, sans le truchement de son mandataire financier, une part substantielle des dépenses engagées en vue de (son) élection", ce qui est interdit. Par ailleurs, à la suite de décisions de la CNCCFP rejetant leur compte de campagne, le Conseil constitutionnel a déclaré inéligibles, eux aussi pour un an, Gil Taieb (divers) et Philippe Karsenty (divers droite), candidats dans la même circonscription que Mme Poznanski.

Des élections partielles devront donc être organisées dans notre circonscription législative, probablement en mai. Un décret portant convocation des électeurs sera publié prochainement à cet effet.

Réforme de la représentation des Français de l'étranger

[Le projet de loi](#) concernant la représentation des Français de l'étranger a été présenté par la ministre des Français de l'étranger, Hélène Conway-Mouret mercredi 20 février en Conseil des ministres et sera débattu au Sénat (18 et 19 mars) puis à l'Assemblée nationale (semaine du 15 avril). Ce projet de loi est accompagné de la prorogation jusqu'en 2014 du mandat des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), qui était normalement renouvelable en juin 2013.

Trente ans après la décision de François Mitterrand de faire élire au suffrage universel direct les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, ce projet tend à moderniser l'AFE tout en tirant les conséquences des évolutions d'une communauté aujourd'hui majoritairement jeune, mobile et binationale. En favorisant l'expression d'une démocratie locale avec la création de conseils consulaires le gouvernement dote cette communauté d'élus de proximité dont les compétences et les expériences seront ainsi recueillies au bénéfice du plus grand nombre. Il élargit enfin le collège électoral des sénateurs représentant les Français établis hors de France qui passera de 155 à 520 grands électeurs. Ce texte permet ainsi d'assurer à nos compatriotes une expression démocratique se rapprochant de ce qui existe sur le territoire national.

Pour en savoir plus : [lien vers le site du sénateur Richard Yung](#)

LA RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM

Compte rendu d'activité

Rencontre de l'ex-députée Daphna Poznanski

A l'occasion de la visite à Rome du 3 au 5 février de la députée de la 8^{ème} circonscription, Daphna Poznanski, des membres du bureau et des adhérents ont participé à un dîner organisé par la députée et son époux dimanche 3 février. Lors d'un tour de table ont été évoquées notamment les questions de couverture médicale et les difficultés de la jeunesse.

Nous avons pu également retrouver la députée à l'ambassade lundi 4 février. Elle y a évoqué son travail parlementaire comme représentante des Français de l'étranger. Daphna Poznanski, qui quitte l'Assemblée nationale, était membre de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission d'enquête sur le fonctionnement des services de renseignement français dans le suivi et la surveillance des mouvements radicaux armés. Durant son mandat, elle a fait voter par l'Assemblée l'assouplissement de la législation sur les certificats de vie. Elle avait comme grand projet de mettre en réseau sur le net des artistes français résidents à l'étranger, ce projet, qu'elle poursuivra on l'espère, a suscité tant d'enthousiasme que les acteurs économiques devraient également y avoir leur place.

Visite de l'exposition Robert Doisneau « Paris en liberté »

Le 18 janvier, en soirée, près de 40 personnes ont découvert ou redécouvert en compagnie de la section Français du monde, le Paris d'antan au Palazzo delle Esposizioni. Les marchés, les cafés, les métiers, les musiciens, les passants, les curieux, les amoureux, images de toujours et images d'une époque, saisies par ce discret pêcheur à l'affût qu'était Doisneau. Michel Bédouin, notre guide, a décomposé pour nous des images pour mieux nous en faire comprendre la poésie, et les groupes se sont faits et défaits, musardant parmi les photos pour en absorber la joie et la beauté.

Cafés-rencontres mensuels du 10 janvier et 14 février

Notre café-rencontre mensuel (deuxième jeudi du mois à 19h à l'**Enothèque Al vino al vino**, au 19 via dei Serpenti), qui réunit à chaque occasion des membres du bureau et des sympathisants différents, a trouvé son rythme de croisière. C'est une sympathique façon de faire connaissance en partageant un verre et des informations sur notre association, son but et ses activités.

Prochaines activités

Nos activités sont ouvertes à tous. La plupart nécessitent une inscription, qui nous permet de prévoir une organisation adaptée, et une participation financière, avec un tarif préférentiel pour nos adhérents. Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez être tenu au courant et pouvoir vous inscrire à ces activités en figurant sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à fdmadferoma@gmail.com.

Le bureau de la section vous propose une rencontre mensuelle tous les 2^{ème} jeudi du mois à 19h au café Al vino al vino, via dei Serpenti, 19, dans le quartier Monti, métro Cavour. Cette activité est d'accès libre, sans inscription ni participation financière en dehors de la consommation. Prochains rendez-vous le 14 mars et le 11 avril.

dîner-débat "le nouveau paysage politique en Italie"

Après le grand succès rencontré par le premier dîner-débat de l'année sur "la politique italienne pour les nuls", nous avons le plaisir de vous convier **vendredi 5 avril** à 19h30 Villa Strohl-Fern, Via di Villa Ruffo 31 (métro Flaminio) à un dîner-débat sur un thème d'actualité.

Nous aurons le plaisir de recevoir les personnalités politiques suivantes :

- **Marco Causi**, professeur d'économie à Roma 3, député du **Partito Democratico** ;
- **Alfonso Gianni**, ex-sous-secrétaire d'état au développement économique du Gouvernement Prodi, directeur de la fondation Cercare Ancora présidée par Fausto Bertinotti, a appelé à voter

pour **Rivoluzione Civile**;

- **Gennaro Migliore**, journaliste, député, chargé des relations extérieures à la direction nationale de **Sinistra Ecologia e Libertà**.

Le débat sera modéré par **Sandro De Toni**, attaché parlementaire à la Chambre des députés, ancien élève du Lycée Chateaubriand et adhérent à notre section Français du monde.

Nous partagerons ensuite un repas dans la salle de restauration mise aimablement à notre disposition par Joël Lust, proviseur du Lycée Chateaubriand.

La participation est de 20€ pour les adhérents, 25€ pour les non-adhérents, 15€ pour les 12-25 ans. La réservation est indispensable à fdmadferoma@gmail.com au plus tard le 1^{er} avril en indiquant vos nom et prénom ainsi que le nombre d'adultes et d'enfants.

LA RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE

Français du monde-adfe partenaire de la Fondation Lilian Thuram – Education contre le racisme

Depuis sa création, Français du monde-adfe promeut le respect des Droits de l'Homme et l'égalité entre tous les citoyens, quels que soient la couleur de leur peau, leur religion, leur sexe, leur identité sexuelle ou encore leur nationalité.

Notre association devient à ce titre partenaire de la Fondation Lilian Thuram – Education contre le racisme. Depuis 2008, la fondation créée et présidée par l'ancien international de football est engagée dans la lutte contre les discriminations. Avec l'appui d'un comité scientifique, elle met en place des actions variées visant à nous faire prendre conscience de nos préjugés et à les déconstruire. Pour en savoir plus, consultez le site www.thuram.org et [la page que nous lui consacrons](#).

Etre Volontaire International

Le Volontaire International est placé sous la tutelle de l'Ambassade de France.

Les missions durent de 6 à 24 mois. Elles s'effectuent :

- en entreprise,
- au sein d'une structure française, publique ou para-publique, relevant du Ministère des Affaires étrangères et européennes ou du Ministère de l'Economie et des finances,
- dans une structure publique locale étrangère (centres de recherche et universités publiques),
- auprès d'organisations internationales ou d'associations agréées.

Les V.I perçoivent mensuellement une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation, mais indépendante du niveau de qualification.

Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, de 18 à 28 ans, le Volontariat International est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin pour une carrière internationale.

Tous les métiers sont concernés :

- en entreprise : finances, marketing, commerce international, contrôle de gestion, comptabilité, mécanique, électronique, télécommunications, informatique, BTP, agronomie, tourisme, droit, ressources humaines...
- en administration : animation culturelle, enseignement, veille économique, commerciale ou scientifique, informatique, sciences politiques, droit, économie, recherche, médecine, hôtellerie-restauration...

Vous devez avoir entre 18 et 28 ans, être de nationalité française ou européenne et être en règle avec les obligations de service national de votre pays. Mais surtout faire preuve d'esprit d'initiative et d'une forte motivation

et d'une forte motivation.

Source civiweb.com ; Informations pratiques (inscription, missions...) [cliquer ici](#)

AGENDA

jeudi 14 mars à 19h au café Al Vino al vino: un café mensuel, pour se retrouver autour d'un verre

Jeudi 14 mars à 18h : réunion du bureau de la section Fdm-adfe de Rome et du Latium

vendredi 5 avril à 19h30 Villa Strohl Fern: dîner-débat sur le thème "le nouveau paysage politique en Italie"

jeudi 11 avril à 19h au café Al Vino al vino: un café mensuel, pour se retrouver autour d'un verre

deux dimanches de mai: élections législatives partielles

dimanche 26 - lundi 27 mai: premier tour des élections municipales italiennes

dimanche 9 - lundi 10 juin: second tour des élections municipales italiennes

INFOS PRATIQUES

Vote aux prochaines élections municipales italiennes

En 2013, 655 communes italiennes, dont la ville de Rome, devront choisir une nouvelle administration municipale. Le premier tour des élections est prévu dimanche 26 et lundi 27 mai, et le second tour dimanche 9 et lundi 10 juin.

En Italie, les bureaux de votes sont ouverts le dimanche de 8h à 22h et le lundi de 7h à 15h.

Saviez-vous qu'en tant que français résident en Italie il vous est possible de participer à l'élection des représentants municipaux italiens? Pour cela, il faut être résident et inscrit sur les listes électorales supplémentaires. Lors de votre inscription sur ces listes, vous pouvez également choisir de voter en Italie pour les représentants du parlement européen. Voici la procédure à suivre :

Inscription des citoyens de l'union européenne sur les listes électorales supplémentaires italiennes (lista elettorale aggiunta)

Qui peut faire la demande ? Tous les citoyens de l'Union Européenne résidant régulièrement en Italie peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales supplémentaires pour les élections suivantes:

- Election du maire et du Conseil municipal, des présidents et des conseillers municipaux
- Election du Parlement européen

Quand ? A tout moment de l'année, mais au moins :

- 40 jours avant la date des élections pour le maire et le conseil municipal (soit pour les prochaines élections municipales **avant le 15 avril**)
- 90 jours avant la date des élections pour le Parlement européen

Comment ? voici les différentes possibilités (pour pouvoir être acceptées, toutes les demandes

doivent être accompagnées de la photocopie d'un document d'identité):

1. En se présentant au siège du bureau électoral (pour Rome, il s'agit de *l'Ufficio Elettorale in Roma* – piazza Guglielmo Marconi n.26/c, heures d'ouvertures: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h. Le vendredi de 8h30 à 12h30) ;
2. En se présentant auprès de sa commune de résidence ;
3. Pour la ville de Rome, il est possible de s'inscrire directement en remplissant le formulaire d'inscription : [applicazione di iscrizione](#) (cliquer pour ouvrir le lien) ;
4. Toujours pour la ville de Rome, en téléchargeant le formulaire d'inscription [modulo di iscrizione](#) (cliquer pour ouvrir le lien) et en le renvoyant :
 - par fax au n. 06/67103795 – 06/96668333;
 - Par e-mail à l'adresse suivante : protocollo.elettorale@comune.roma.it;
 - par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante: *Roma Capitale-Dipartimento Risorse tecnologiche-Servizi delegati – Direzione Anagrafe e Servizi Elettorali – U.O. Servizi Elettorali – piazza Guglielmo Marconi n. 26/c – 00144 Roma.*

Au moment du vote, il vous sera fourni une « fiche électorale » et un crayon spécial.

Il vous faudra alors cocher la ou les cases de votre choix, replier la fiche et suivre la procédure du bureau de vote.

Rappel des modalités de participation des citoyens français aux élections en Europe

Depuis 1994, les Français établis dans un des pays de l'UE peuvent demander leur inscription sur la liste électorale de leur commune de résidence pour participer aux élections municipales et européennes dans leur pays d'accueil. Les conditions requises, notamment la durée de résidence, varient selon les pays. Pour l'Italie, les conditions sont décrites plus bas.

Les Français établis sur le territoire de l'Union européenne ont la possibilité d'être inscrits simultanément sur trois listes électorales :

- liste électorale de leur commune de France
- liste électorale de leur commune de résidence
- liste électorale consulaire à l'étranger

Vous pouvez participer à la fois aux élections municipales en France et dans votre pays d'accueil (dans l'Union européenne), pour autant que vous soyez inscrit sur les listes électorales des deux municipalités. La directive communautaire sur le droit de vote aux élections municipales ne prévoit pas d'incompatibilité en la matière. Vous avez toujours le droit de voter sur la liste électorale de votre commune d'attache en France pour les élections municipales, cantonales et régionales.

Pour toutes les autres élections, vous ne pouvez plus voter sur la liste électorale de votre commune d'attache en France :

- si vous vous inscrivez sur la liste électorale consulaire (élection présidentielle, référendum et législatives) ;
- si vous êtes inscrit sur la liste électorale d'une commune de votre pays d'accueil (élection du Parlement européen)

Pour en savoir plus sur les différents types d'élections organisées en Italie :

<http://elections-en-europe.net/institutions/elections-en-italie/>

Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et [adhérez à](#)

**Français du monde-adfe
Section de Rome et du Latium**

fdmadferoma@gmail.com

www.adfe.it

www.francais-du-monde.org

N'hésitez pas à diffuser largement la lettre d'information de Fdm-adfe section de Rome et du Latium

NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux mails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi n'a pas pour objectif d'encombrer inutilement votre messagerie, mais bien d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous ou de nous envoyer un message pour que votre mail soit supprimé de notre fichier.